

STRATÉGIE POUR LES SERVICES EN MATIÈRE DE BESOINS PARTICULIERS

Séance d'information pour les associations de familles

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse
Ministère des Services sociaux et communautaires
Ministère de l'Éducation
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Décembre 2014

Présenté au CCED du CSDCCS le 17 février 2016, à titre d'information

Vision de la stratégie pour les services en matière de besoins particuliers

« Un Ontario où les enfants et les jeunes ayant des besoins particuliers reçoivent les services opportuns et efficaces dont ils ont besoin pour participer pleinement à la maison, à l'école et dans la collectivité, et lorsqu'ils se préparent à atteindre leurs buts à l'âge adulte. »



Par quels moyens?

- Pour concrétiser cette vision pour les enfants et leurs familles, il faudra :
 - **des changements** aux niveaux provincial et local;
 - **une collaboration** entre les secteurs;
 - **la prise en compte des commentaires des familles et des jeunes;**
 - **des approches novatrices** pour relever les défis et surmonter les obstacles.

Que signifiera la Stratégie pour les familles?

- Elles auront une expérience homogène des services.
- Elles disposeront de plans d'accès et de services clairs.
- Elles vivront les transitions en douceur.
- Elles n'auront plus à expliquer leur situation à maintes reprises.

Miser sur l'expérience

- **Centres pilotes de services en orthophonie** : amélioration de l'accès aux services, de leur qualité et de leur valeur, ainsi que de la satisfaction des parents
- **Projets pilotes sur les services de réadaptation en maternelle et jardin d'enfants à temps plein** : les enseignants et les cliniciens se sentent mieux équipés pour aider les enfants à atteindre leurs buts
- **Efforts de coordination locale de l'accès et des services** : amélioration de la tranquillité d'esprit des parents

Survol des premières étapes de la Stratégie pour les services en matière de besoins particuliers

- Un nouveau **questionnaire de dépistage volontaire** pour cerner les risques éventuels en matière de développement des enfants et pour diriger ces enfants vers les services dont ils ont besoin
- **Des processus de planification coordonnée des services** pour les enfants ayant des besoins particuliers multiples ou complexes, pour que les familles aient accès à une gamme de services et de soutiens
- **La prestation intégrée des services de réadaptation**, afin que les enfants aient accès à des services d'orthophonie, d'ergothérapie et de physiothérapie assurés en continu, de la naissance jusqu'à la fin des études

Questionnaire de dépistage

- Le questionnaire de dépistage :
 - sera fondé sur de solides connaissances du développement de l'enfant et adapté à des enfants âgés de 0 à 6 ans;
 - sera administré par un personnel qualifié dans des installations communautaires portées à la connaissance du public;
 - ne sera PAS obligatoire; il sera accessible aux parents sur demande;
 - cerner les risques liés au développement sain et aux retards du développement.
- Si un ou des besoins sont cernés, les enfants seront aiguillés pour évaluation et traitement ultérieurs.

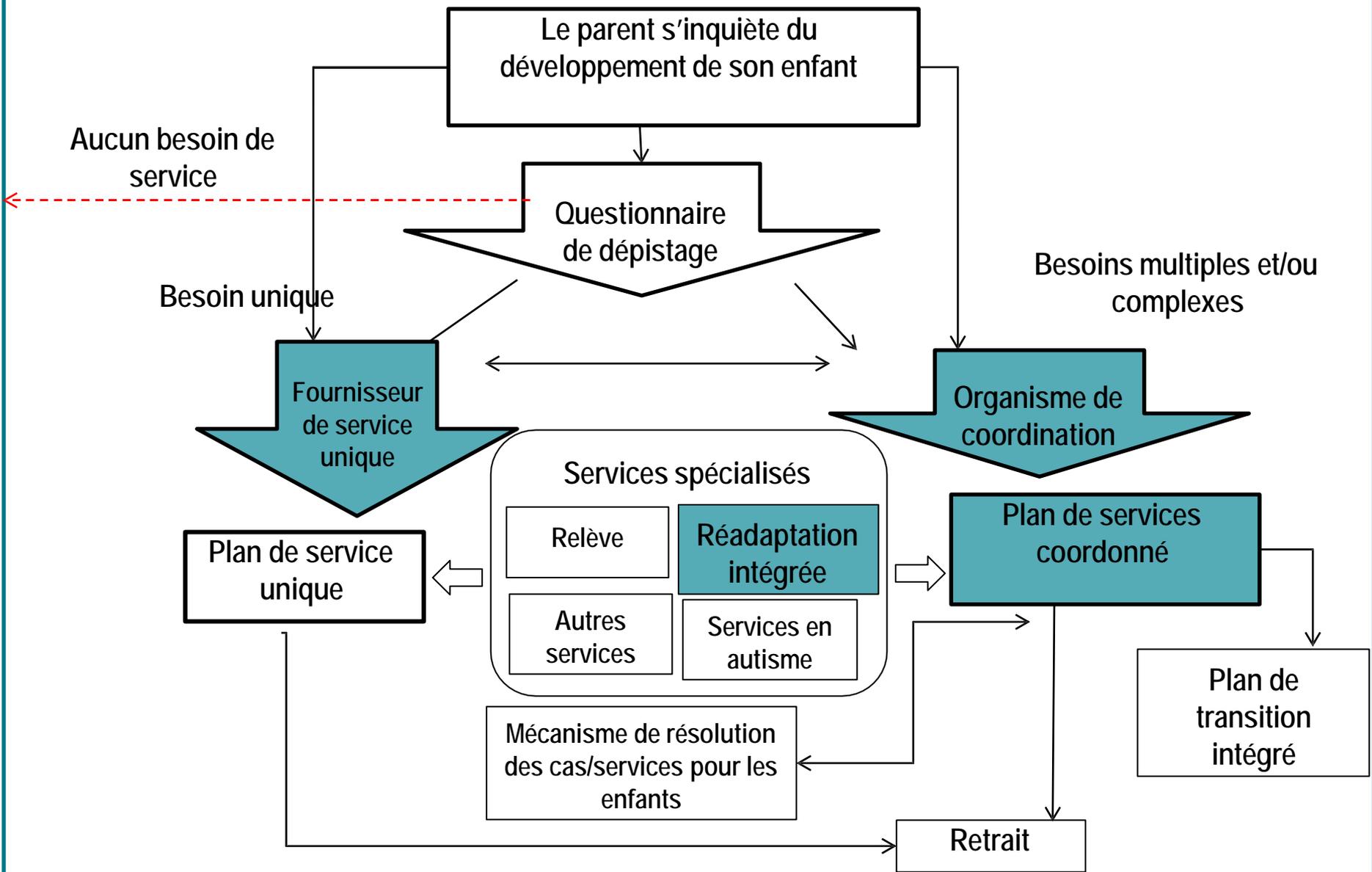
Planification coordonnée des services

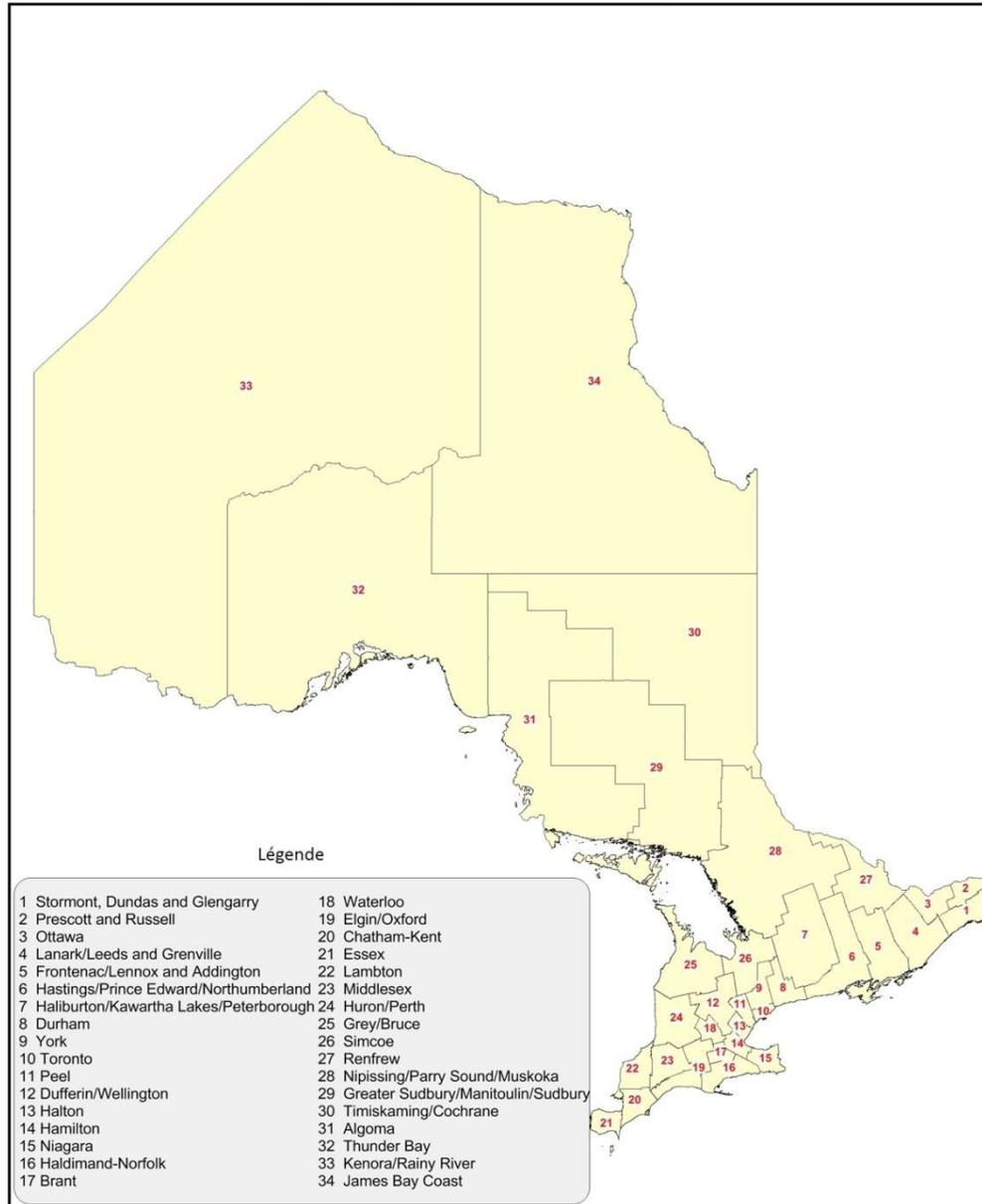
- Pour les enfants et les jeunes ayant des besoins particuliers multiples ou complexes qui bénéficieraient d'un soutien accru en raison de l'étendue et de la nature intersectorielle de leurs besoins.
- Les enfants et les jeunes ayant des besoins particuliers multiples ou complexes et leurs familles :
 - auront un plan de services élaboré en fonction de leur potentiel et de leurs besoins;
 - n'auront pas à expliquer leur situation à maintes reprises;
 - les parents pourront s'adresser à une « personne ressource » qui répondra à toute question au sujet de leurs plans de services et qui assurera le suivi des services dont leur enfant a besoin.

Prestation intégrée des services de réadaptation

- Les enfants et les jeunes recevront des services de réadaptation :
 - en continu, de la naissance jusqu'à la fin des études;
 - axés sur les buts des enfants et des jeunes à la maison, à l'école et dans la collectivité;
 - offerts d'une manière qui répond aux besoins de l'enfant et de sa famille, à un endroit qui leur convient.

Regard sur l'avenir





Produit par l'unité du marché du travail et de l'analyse des données, direction de l'information et de la veille stratégiques, services à l'enfance et à la jeunesse direction de l'information et de la veille stratégiques du MSEJ



Comment y parviendrons-nous?

- Deux propositions à faire approuver par les ministères pour chaque zone :
 1. Planification coordonnée des services
 2. Prestation intégrée des services de réadaptation



Participation des familles et des jeunes

- On demande aux comités d'élaboration des propositions de recueillir les avis de membres de la famille d'enfants et de jeunes ayant des besoins particuliers ainsi que ceux de jeunes ayant des besoins particuliers dans le cadre du processus d'élaboration des propositions.
- Les comités d'élaboration des propositions peuvent choisir d'utiliser la trousse d'outils et la liste des présidentes et présidents des comités d'élaboration locaux qui sont affichés sur le site Web : <http://specialneedsstrategy.children.gov.on.ca/fr>

Planification coordonnée des services

Planification coordonnée des services : Attentes

- La planification coordonnée des services comprendra trois éléments clés :
 - un organisme de coordination unique dans chaque zone de prestation de services;
 - des coordonnateurs de la planification des services qui se consacreront à cette fonction;
 - un plan de services coordonné pour chaque enfant ou jeune ayant des besoins particuliers multiples ou complexes.

Planification coordonnée des services : Attentes

- Pour chaque zone de prestation de services, les propositions élaborées à l'échelle locale décriront comment les enfants et les jeunes ayant des besoins particuliers multiples ou complexes et leurs familles :
 - auront accès à un processus d'aiguillage clair;
 - auront accès à un coordonnateur de la planification des services ayant des relations de collaboration intersectorielle;
 - auront un plan de services coordonnés tenant compte de leurs buts, de leur potentiel et de leurs besoins;
 - pourront participer à la détermination de leurs besoins et de leur potentiel et à l'établissement de leurs buts.

Planification coordonnée des services : Attentes

- Le plan montrera clairement que les besoins des enfants ou des jeunes ayant des besoins particuliers sont au cœur de toutes les décisions relatives à la proposition.
 - Les familles et les jeunes doivent participer, à l'échelle locale, à l'élaboration des propositions
- Des approches novatrices et souples à l'intention :
 - des enfants, des jeunes et des familles autochtones,
 - des enfants, des jeunes et des familles francophones,
 - des régions difficiles à servir,
 - des personnes ayant des besoins culturels et linguistiques variés.

Planification coordonnée des services : Sur le terrain

Résultats pour les enfants, les jeunes et leurs familles

- Leur expérience en matière de services sera améliorée.
- Les familles n'auront plus besoin d'expliquer leur situation à maintes reprises.
- Les familles sauront qui est chargé de les aider et de suivre leurs plans de services.

Prestation intégrée des services de réadaptation

Prestation intégrée des services de réadaptation :

Attentes

- Les services seront réalignés pour que les enfants et leurs familles accèdent aux services de réadaptation comme s'il s'agissait d'un seul et même programme.
- Il n'est pas nécessaire d'avoir un modèle d'organisme directeur.
- Il ne s'agit pas de fusionner les organismes.

Prestation intégrée des services de réadaptation :

Attentes

- La prestation intégrée des services de réadaptation se fait actuellement par l'intermédiaire :
 - des Centres de traitement pour enfants;
 - des organismes directeurs et partenaires fournissant des Services de rééducation de la parole et du langage pour les enfants d'âge préscolaire (SRPLEAP);
 - des Centres d'accès aux soins communautaires (CASC);
 - des conseils scolaires de district (public et catholique ainsi que de langue française et de langue anglaise), les administrations scolaires, les administrations relevant de l'article 68 et les programmes relevant de l'article 23 destinés aux élèves dans les établissements de soins, de traitement, de services de garde et de services correctionnels;
 - des organismes de services aux enfants ayant une déficience intellectuelle.

Prestation intégrée des services de réadaptation :

Attentes

- Les services de réadaptation seront offerts en continu, de la naissance jusqu'à la sortie de l'école.
- Les familles et les membres des professions de la santé réglementées collaborent pour déterminer les besoins et les buts d'un enfant ou d'un jeune en matière de services à la maison, à l'école et dans la collectivité.
- Un large éventail de types d'interventions est disponible.

Prestation intégrée des services de réadaptation :

Attentes

- Des approches novatrices et souples à l'intention :
 - des enfants, des jeunes et des familles autochtones;
 - des enfants, des jeunes et des familles francophones;
 - des régions difficiles à servir;
 - des personnes ayant des besoins culturels et linguistiques variés.
- Le plan montrera clairement que les besoins des enfants ou des jeunes ayant des besoins particuliers sont au cœur de toutes les décisions relatives à la proposition.
 - Les familles et les jeunes doivent participer, à l'échelle locale, à l'élaboration des propositions.

Prestation intégrée des services de réadaptation : Sur le terrain

Pour les enfants, les jeunes et leurs familles

- Les parents et les jeunes peuvent accéder facilement et directement, de manière transparente, aux services de réadaptation.
- Les enfants ont accès aux services quels que soient leur âge, la gravité de leur trouble ou leur diagnostic.
- Les services de réadaptation sont offerts en continu à tous les points de transition.